

ZONE DE POLICE VESDRE

www.policevesdre.be



Police

Zone Vesdre

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Dossier traité par : Eric PISCART – Consultant en communication
Zone de Police Vesdre – 0494/501 774**

Verviers, le 10 octobre 2013

Réfection totale de la Place du Marché à Verviers

Durant plusieurs mois, d'importants travaux de réfection auront lieu Place du Marché à Verviers. Ces travaux seront effectués en trois phases et auront des répercussions au niveau de la mobilité et du parking :

Phase 1 du 16/10/2013 au 02/12/2013 :

La circulation sera interdite à tous conducteurs Place du Marché côté impair (côté Bibliothèque).

La circulation des usagers sera déviée via l'arrière de la Place du Marché.

Phase 2 du 02/12/2013 au 06/02/2014 :

La circulation sera interdite à tous conducteurs rue Mont du Moulin dans son tronçon compris entre la Place du Marché et la rue Coronmeuse.

La rue Mont du Moulin dans son tronçon compris entre la rue des Raines et la rue Coronmeuse sera en voie sans issue en excepté circulation locale afin de garder l'accès à la rue Coronmeuse.

L'accès au parking de la Lainière pourra être effectué via la rue des Souris et le bas de la rue Thier Mère Dieu. Un itinéraire complet de déviation sera effectué par l'entrepreneur via la rue des raines et ou la rue des Souris.

Phase 3 06/02/2014 au 06/04/2014 :

La circulation sera interdite à tous conducteurs rue Mont du Moulin dans son tronçon compris entre la Place du Marché et la rue Coronmeuse.

La rue Mont du Moulin dans son tronçon compris entre la rue des Raines et la rue Coronmeuse sera en voie sans issue en excepté circulation locale afin de garder l'accès à la rue Coronmeuse.

L'accès au parking de la Lainière pourra être effectué via la rue des Souris et le bas de la rue Thier Mère Dieu. Un itinéraire complet de déviation sera effectué par l'entrepreneur via la rue des raines et ou la rue des Souris.

Le tourne à droite venant de la rue de Heusy via la rue Thier Mère Dieu sera interdit à tous conducteurs, un itinéraire complet de déviation sera effectué par l'entrepreneur via les rues Ortmans Hauzeur, des raines.

La Zone Vesdre indique que, lors des trois phases, la vitesse maximale sera limitée à 30Km/h à hauteur du chantier, le dépassement des véhicules à 3 roues ou plus y sera interdit. Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits à hauteur du chantier en fonction des nécessités.